

## Famille

### INFORMATIONS

#### PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs du notariat

#### NIVEAU

 Pratique courante

#### DATES

 27 octobre 2026

#### DURÉE

 0.5 jour(s) (3,5 heures)

#### FORMAT

 Présentiel

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, de bonnes connaissances en droit patrimonial de la famille sont conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

#### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

#### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

#### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

#### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

#### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## Université du Notariat du Conseil Régional des Notaires du midi

### Univ-AT12-Indivision, partage et droit de partage : l'essentiel (session après-midi)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Déterminer les créances entre indivisaires ainsi que celles existant entre les indivisaires et l'indivision
- Liquider une indivision successorale ou conjugale
- Connaître les différences entre partage et licitation
- Identifier les blocages de l'indivision et les moyens d'y faire face (loi n°2026-248 du 7 avril 2026)
- Déterminer les conditions d'application, le taux et l'assiette du droit de partage

### FORMATEURS

### CONTENU

#### INDIVISION ET PARTAGE : ASPECTS CIVILS

- Quelles sont les opérations nécessitant une liquidation de l'indivision ?
- Quels sont les principes applicables à la liquidation d'une indivision ?
- Comment liquider une indivision portant sur un bien immobilier affecté au logement de la famille ?
- Quels sont les conseils pratiques à donner en la matière ?
- Quels sont les moyens de faire face aux blocages de l'indivision

#### INDIVISION ET PARTAGE : ASPECTS FISCAUX

- Quelles sont les caractéristiques fiscales des opérations de partage et de licitation ?
- Quelles sont les conditions permettant de bénéficier du régime fiscal de faveur ?
- Quand est-il possible de bénéficier du droit de partage à taux réduit ?
- Quelles sont les autres conséquences fiscales de l'indivision et du partage en matière immobilière ?